



Préservation du parc locatif (Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif - LPPPL, BLV 840.15)

## 4. Demande de changement d'affectation d'un logement

4.1 Situation du logement concerné dans l'immeuble (étage, n°, etc.) :

4.2 Description **avant** le changement d'affectation Description **après** le changement d'affectation

logement de pièces de m<sup>2</sup> à CHF logement de pièces de m<sup>2</sup> à CHF

*Indiquer le loyer mensuel net (sans les frais de chauffage et d'eau chaude ni les taxes d'épuration et d'évacuation des déchets)*

4.3 Activité commerciale, administrative ou autre envisagée et nom du bénéficiaire de la demande :

4.4 Le changement d'affectation implique-t-il des travaux de transformation ?  oui  non

Si oui, lesquels ?

Pour quel montant ? CHF

## 5. Observations du requérant

*(par exemple : travaux après sinistre... )*

Adresse d'envoi de la décision :

Lieu et date :

*Par sa signature ou celle de son mandataire, le propriétaire autorise le Service en charge du logement à se procurer auprès de l'ECA-Vaud une copie de sa police comprenant la description volumique détaillée de son immeuble avec les valeurs d'assurance correspondantes.*

Signature du propriétaire ou de son mandataire muni d'une procuration : .....

## 6. Préavis dûment motivé de l'autorité communale (à laisser libre pour la commune)

Le logement/l'immeuble appartient-il une catégorie à pénurie ?  oui  non

Préavis : .....

La commune a-t-elle procédé à des mesures d'instruction ?  oui  non

Si oui lesquelles ? .....